

203870

MÉMOIRE

ET

INSTRUCTION

POUR TRAITER ET EXPLOITER
LES CARRIÈRES D'ARDOISES
D'ANGERS,

À MEILLEUR MARCHÉ ET PLUS UTILEMENT.

Par M. SARTRE,

*Directeur général de la Société Royale
d'Agriculture de la Généralité de Tours
au Bureau d'Angers.*



A ANGERS;

Chez LOUIS-CHARLES BARRIERE, Libraire-
Imprimeur de la Ville & du Collège.

M. DCC. LXV,

M E M O I R E

I N S T R U C T I O N

P O U R T R A I T E R E T E X P L O I T E R

L E S C A R R I E R E S D ' A R G E N T

D ' A N G E R S .

A M A I S O N M A R C H E E T P L U S U N I V E R S E L L E

E T M. S A R T R E

D i r e c t e u r g e n e r a l d e l a S a n t e R o u l e

e t g e n e r a l d e l a C o n s e i l l e d e l a V i l l e

e t d e l a C o m m u n e d ' A n g e r s .



A N G E R S

C H E Z L O U I S - C H A R L E S B A R B I E R , L i b r a i r e

q u i a n s i m p r i m e d e l a V i l l e e t d e l a C o m m u n e

M. D C C L X V

 AVERTISSEMENT.

*L*A Société Royale d'Agriculture de Tours, pour se conformer à celle de Paris, proposa en 1764 plusieurs questions sur lesquelles on demandoit des éclaircissmens : le Bureau d'Angers les divisa entre ceux qui le composent ; M. Sartre fut chargé de répondre à la Question suivante. „ Y a-t-il des „ Carrieres suffisantes dans le canton ? De „ quelle espece de pierre sont-elles ? A quelle „ profondeur ? De quelle façon s'y prend-on „ pour les connoître ? Content-elles cher à „ exploiter, & ne croit-on pas qu'on puisse „ en découvrir & traiter à meilleur marché ?

M. Sartre a donné sur ce sujet le Mémoire suivant, & il n'a point parlé de l'art de tirer des Carrieres la pierre d'Ardoise, de la fendre

a ij

de la tailler ; cette partie a été donnée au public par M. M. de l'Académie des Sciences de Paris : il s'est borné à répondre à la dernière partie de la Question proposée.

Le Mémoire ayant paru intéressant pour la Province d'Anjou , il a été publié par ordre du Bureau.





INSTRUCTION

POUR TRAITER

*Et exploiter les Carrieres d'Ardoises d'Angers
à meilleur marché & plus utilement.*

L'ARDOISE est une production de la terre qui appartient à l'Agriculture ; les Colons retirent de l'exploitation des Carrieres la plus grande utilité ; ils peuvent bâtir, se loger commodément & à peu de frais : & la Société doit s'occuper de tout ce qui peut contribuer à l'économie rurale.

L'Arrêt du Conseil, du 25 Octobre 1740, a eu pour objet de favoriser ces sortes d'entreprises, de les rendre plus fréquentes, & l'ardoise plus commune : la bonté du Roi, & l'intention qu'a eu Sa Majesté d'augmenter cette branche de Commerce, la sagesse des différents Réglemens rendus à ce sujet, la

A 3

singulière attention de Messieurs de l'Académie des Sciences de Paris, qui ont placé au rang des Arts utiles la fabrication des ardoises, en publiant l'art de tirer des carrières la pierre d'ardoise, de la fendre & de la tailler; tout annonçoit l'utilité & le progrès de cette Manufacture, & les Entrepreneurs sont les seuls qui jusqu'à présent ont négligé les moyens de la maintenir & d'en assurer le succès.

De tems immémorial on a tiré aux environs de la Ville d'Angers la plus belle & la meilleure ardoise du Royaume, & depuis 1740 on peut considérer les Carrières qui s'y trouvent, comme autant de fabriques qui composent une grande Manufacture qui tendoit à sa perfection, & qui pourroit enrichir la Province d'Anjou, si ces Carrières étoient mieux traitées; mais par une fatalité attachée à ces sortes d'entreprises, les différentes Compagnies ou Sociétés qui les ont formées, n'ont encore pu s'accorder avec elles-mêmes sur leurs véritables intérêts, sur leurs sociétés, sur leur commerce, ni sur la maniere de régir & d'exploiter ces Carrières avec un avantage réel, & les difficultés qui s'y opposent leur ont paru jusqu'à présent insurmontables.

On peut dire ici que le préjugé & la routine, auxquels ces Entrepreneurs sont trop

attachés, est une vieille erreur qui leur ôte les ressources de l'industrie & de l'économie; ils cherchent un trésor, & ils s'égarerent à chaque pas qu'ils font pour le trouver; leur espérance sera toujours vaine, si elle n'est pas fondée sur leur union, sur des principes, sur des méthodes, & sur des règles plus certaines.

En fouillant les entrailles de la terre on a tout à craindre des bizarreries de la nature, l'ardoise est une de ses productions la plus variée dans sa propriété & dans sa position, cette pierre contient des corps étrangers, & elle est sujette à des accidens qui la rendent moins traitable; la plus pure & la plus propre à se fendre est toujours rare, & elle ne s'obtient qu'après une grande dépense; on ne peut rien changer à l'essence & à l'état naturel de cette pierre, ni prévoir & se garantir des risques de l'exploitation; mais on peut régler & diminuer la dépense: l'économie pratique est la seule ressource des Entrepreneurs, tout le reste est forcé, l'industrie n'y entre presque pour rien, ainsi tout l'art de l'exploitation se réduit à savoir combiner le produit de l'économie du tems, & des autres épargnes que l'on peut faire en détruisant l'abus, avec la dépense raisonnée qu'exigera l'exploitation d'une Carriere quelconque.

De cette supputation, de ce raisonnement,

qu'on n'a point fait jusqu'à présent, il résultera que l'on peut traiter les Carrieres d'ardoises à meilleur marché, faire fabriquer & vendre l'ardoise à un prix plus avantageux au public, à l'Entrepreneur & à l'ouvrier.

C'est une illusion que se font les Entrepreneurs, qui ne veulent pas être détrompés, en n'attribuant leurs pertes qu'au hazard & à la mauvaise qualité de la pierre qui étoit renfermée dans la Carrière qu'ils ont ouverte; ils n'ont perdu que ce qu'ils ont dépensé inutilement: ce n'est donc qu'à la perte du tems, & à la dépense inutile, que l'on doit borner les risques de l'entreprise; dans une Carrière qui aura été ouverte, & conduite avec précaution, & dans un terrain déjà éprouvé, la veine d'ardoise ne sera jamais assez pauvre, & les accidens assez considérables, pour que les Entrepreneurs ne puissent au moins retirer leurs frais d'exploitation; dans telle autre Carrière, où la veine sera plus riche & l'exploitation plus heureuse, ils y gagneront beaucoup plus, si elle est mieux traitée.

Enfin, il est des moyens auxiliaires par lesquels on peut vaincre les obstacles qui se rencontrent dans l'exploitation: ces moyens dépendent du concert des Entrepreneurs; & sitôt, qu'à l'abri d'un sage reglement, ils auront fait cesser le trouble qui les divise,

la réformation de tous les autres abus deviendra une suite nécessaire de leur bonne intelligence, & de leurs succès.

On n'a jamais douté de la vérité de ces principes: mais toutes les fois que les mieux intentionnés des Entrepreneurs ont voulu les mettre en pratique, des considérations particulières, des intérêts compliqués & mal entendus, & la rivalité, ont rendu leurs efforts inutiles.

Tant que les choses resteront sur l'ancien pied, l'état des Compagnies ou Sociétés, qui font exploiter les Carrieres d'ardoises, sera toujours précaire & incertain: sans principes, sans réglemens, livrés au hazard, victimes d'une fausse confiance & de leurs préjugés, chaque Entrepreneur laissera agir sa mauvaise fortune, parce qu'il n'a pas la force, ou qu'il méprise les moyens de faire cesser le trouble qui lui est apporté par ses Associés, ses plus dangereux concurrens; la cupidité des Clercs régisseurs, l'insolence des Ouvriers, tous les abus triomphent; ces Compagnies se dégoûtent enfin, & elles abandonnent leurs entreprises, moins touchées des pertes qu'elles y ont faites, que des nouvelles inquiétudes qu'elles avoient à craindre en les continuant.

Il ne seroit pas possible de faire cesser généralement tous les abus qui se rencontrent

dans les entreprises & dans les Manufactures dont les détails sont infinis, & où la main d'œuvre a le plus de part; cependant des hommes appliqués & qui connoissent leurs véritables intérêts, doivent, avec le secours & l'autorité des Loix, se roidir contre l'abus & en arrêter le progrès.

Que les Entrepreneurs d'une même Manufacture & leurs Ouvriers méprisent les Réglemens, qu'ils autorisent (on le suppose) & qu'ils commettent des désordres dans l'espérance d'en retirer quelque avantage particulier? ce n'est au fond qu'une misere d'état, qui bannit l'industrie & les talens, qu'une dangereuse politique qui enseigne l'art de se détruire mutuellement, & d'anéantir le Commerce.

C'est encore un étrange paradoxe de prétendre que des Propriétaires ou des Entrepreneurs, à quelque titre qu'ils jouissent, peuvent exploiter, contre les regles de l'art & au préjudice du public, un terrain qui contient une mine.

L'Arrêt du Conseil, du 25 Octobre 1740, n'a permis à ces Entrepreneurs de se procurer les terrains dont ils ont besoin pour leurs exploitations, que pour favoriser le Commerce, & dans les vues d'une plus grande utilité.

Si les Entrepreneurs d'une Carriere d'ar-

doises, qui ont obtenu un terrain susceptible de culture, ne font pas tous leurs efforts pendant le cours de leur exploitation pour en augmenter le produit au centuple, ils sont responsables du tort qu'ils ont fait à l'Agriculture; & ces particuliers ne seront-ils pas encore plus coupables envers le public de la perte qu'il souffrira, si, après avoir fouillé sans fruit, & détruit pour toujours un terrain précieux, ces Entrepreneurs n'y laissent que les marques de leur négligence & de leur incapacité, que des précipices & des monticules dont il est hérissé, & que le préjugé a fait considérer jusqu'à présent comme stériles & impraticables.

Qu'un grand nombre d'ouvriers, perdus de dettes & de débauche, se mutinent & quittent leurs ateliers pour aller fouiller au hazard un terrain qu'ils seront obligés d'abandonner, après l'avoir détérioré: qu'une multitude de particuliers, sans expérience, s'empressent de former des entreprises pour tirer l'ardoise, & dans lesquelles il est moralement sûr qu'ils ne réussiront pas par leur faute; la partie de l'Anjou, où sont situées ces Carrieres, deviendra un affreux désert, la stérilité & l'indigence, source de tous les maux, seront la récompense & les tristes effets de l'impudence de ces Entrepreneurs.

L'Agriculture a ses droits, l'intérêt public réclame en sa faveur; il y a des loix & des regles prescrites qui indiquent les moyens & les méthodes pour exploiter les terres & les mines plus utilement, & on ne peut s'en écarter, puisqu'elles ont pour objet l'utilité générale.

Les Carrieres d'ardoises en Anjou appartiennent également au Commerce & à l'intérêt public; c'est le bien de l'État, elles ont d'ailleurs un rapport immédiat avec les Bâtimens du Roi, avec l'approvisionnement de la Ville de Paris & des Provinces: ces principaux objets sont trop importans pour les abandonner aux vues d'un petit nombre de particuliers; & cette Manufacture, qui est la seule du Royaume qui, par sa situation, puisse être exportée, méritera toujours l'attention du Gouvernement.

Or, la manutention & le progrès de cette Manufacture est l'affaire du public, la fortune des citoyens; l'état & la subsistance d'une multitude d'ouvriers s'y trouvent intéressés, & cet objet doit être traité généralement, d'une maniere uniforme & convenable à l'Agriculture, au bien public, & aux intérêts légitimes des Entrepreneurs dont on doit craindre le découragement.

On ne peut dissimuler les mauvais succès, & la situation présente des Carrieres & du

Commerce d'ardoises; il est de notoriété publique, que de vingt Carrieres ouvertes, à peine en a-t-on vu réussir deux, & ce n'est qu'à des révolutions, ou à des événemens extraordinaires, qu'elles ont été rede- vables de leurs succès; les autres ont été abandonnées après des pertes considérables & avant que d'être épuisées, ni même creu- fées jusqu'à une certaine profondeur où la pierre acquiert plus de perfection.

Ces malheurs sont attestés par la ruine d'un grand nombre de famille; & aujour- d'hui, dans le sein de la paix, les Entrepren- neurs des nouvelles Carrieres gémissent encore des pertes qu'ils ont souffertes pen- dant la guerre, accablés sous le poids d'une exploitation dont la dépense excède le produit, & toujours infructueuse; la plûpart y risquent leur fortune, tous y perdent le fruit de leurs travaux, & on les voit enfin se retirer & abandonner les intérêts qu'ils avoient dans la Société, plutôt que de re- noncer au préjugé & aux abus qu'ils avoient introduits parmi eux.

Que l'on demande aux intéressés dans ces Carrieres d'où procèdent les pertes qu'ils y font? il s'en trouvera bien peu qui puissent en rendre compte; la plûpart répondront que le fonds de la Carriere n'étoit pas bon, & qu'ils n'ont pu vendre leurs ardoises à un

prix proportionné à la dépense de l'exploitation. On soutient au contraire que la conduite qu'ils ont tenue à l'égard de leurs associés & de leurs ouvriers, que la mauvaise administration en général a été le plus grand mal qu'ils avoient à craindre, & la véritable cause de la ruine de leur commerce & de leurs défâtres ; les régisseurs ont abusé de leur confiance, les ouvriers se sont rendus les maîtres du prix de leur salaire, ils ont fait un mauvais emploi du tems & de la matiere : le commerce d'ardoises que chaque intéressé a fait pour son compte particulier a toujours été languissant, il a excité la jalousie & le trouble parmi les Entrepreneurs, & aucun des associés n'a pensé à faire le bien commun de l'entreprise.

Il n'en est pas de l'exploitation & du produit d'une Carriere d'ardoises, comme des autres Manufactures, où les Entrepreneurs peuvent employer leur industrie & les matieres avec plus d'avantage, en variant leurs ouvrages de cent façons différentes, & dont le goût & la nouveauté font le mérite & le prix.

Qu'il y ait aux environs d'Angers vingt Carrieres (on le suppose) on n'y fera que des ardoises des mêmes échantillons, de la même qualité, & du même prix, parce que la pierre dont elle est fabriquée est essentiel-

lement la même; le maître & l'ouvrier le plus habile n'y peuvent rien changer ni ajouter; alors plus de concurrence qui soit raisonnable & légitime, tout doit être égal, les Entrepreneurs ne doivent plus prétendre à la supériorité du prix dans la vente de leurs ardoises, ils n'ont que la faculté d'établir de concert, & de soutenir le prix de cette marchandise à sa juste valeur, par l'usage continuel d'une industrieuse économie.

Tant que la concurrence donnera l'exclusion à ceux des Entrepreneurs qui veulent tenir la balance dans la vente, & combiner le produit avec la dépense d'une exploitation la mieux ménagée, alors plus de compensation, plus d'équité, & l'ardoise n'aura jamais de valeur certaine; cette concurrence entretiendra des divisions, des défiances & des haines; les Compagnies & chaque associé feront le mal général & particulier.

Tous les Entrepreneurs, à l'envi, ou par nécessité, cherchent à vendre les ardoises du produit de leur intérêt, & aucun d'eux ne peut obtenir la préférence qu'à des conditions très-dures; elle n'est due qu'à celui qui offrira de vendre à meilleur marché, & le plus souvent à perte: dans cette malheureuse circonstance l'associé, opprimé & devenu la victime de la jalousie de son associé, ne craint plus de faire de nouveaux

sacrifices, il découvre sa foiblesse, il publie sa misere, il court au devant de ce qu'il a le plus à craindre, il se soumet sans mesure à une diminution de prix qu'on ne pouvoit lui demander raisonnablement.

C'est là qu'un Marchand plus habile, ou un Commissionnaire, qui au milieu de la Fabrique connoît la situation du Fabriquant, cherche & saisit l'occasion d'en profiter, il obtient l'ardoise à vil prix, & il compte sur l'avantage de pouvoir le fixer à son gré; tous les Entrepreneurs en font aujourd'hui la triste expérience; depuis un an l'ardoise a baissé dans la Fabrique de plus de vingt pour cent, sans avoir égard à l'augmentation du prix de la main d'œuvre, & des provisions nécessaires à l'exploitation d'une Carriere.

Ce n'est donc que la mesintelligence des Entrepreneurs qui cause cet avilissement du prix de l'ardoise; déjà il a renversé les espérances de ceux qui devoient à la paix jouir de leurs travaux, & il ne laisse, à ceux qui ont fait des avances & des pertes considérables, que la foible espérance de les retirer par un de ces événemens extraordinaires qu'un siecle produit à peine.

Tels sont les tristes effets de la discorde des Entrepreneurs, toutes les Carrieres & le commerce des ardoises ne présentent aujourd'hui

aujourd'hui que l'affligeant tableau de la ruine prochaine dont ils sont menacés.

Ces Entrepreneurs, qui pour la plûpart sont capables d'une sage reflexion, ne seront-ils point effrayés des pertes qu'ils ont à craindre, & doit-on désespérer de les voir enfin ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts? Il est encore tems, leur union peut en un instant reparer tout le mal, le bien public réclame en faveur de cet heureux changement : telle est enfin l'intention du Gouvernement, il prescrit des régles, il exige de toutes les Compagnies ou Sociétés le rétablissement du bon ordre & l'économie nécessaire au succès de leurs entreprises, & au progrès du Commerce en général.

Après avoir donné les raisons qui, par une nécessité absolue & inséparable de l'état de ces Entrepreneurs; doivent les porter à se réunir dans les vues du bien public & de leurs intérêts communs, on propose des moyens & des méthodes par lesquels ils pourront se garentir des pertes auxquelles ils sont exposés par des coups du hazard, par des événements ruineux & imprévus dans leurs exploitations; & profiter des avantages & des circonstances favorables, où ils peuvent beaucoup gagner.

DES SOCIÉTÉS.

JAMAIS Sociétés ne furent plus imparfaites, & si vicieuses, que celles qui se font pour tirer l'ardoise des Carrieres d'Angers; & ce qui rend ces Sociétés encore plus absurdes & monstrueuses, est l'usage dans lequel sont les Entrepreneurs de ces Carrieres de prendre en nature leurs part & portion des ardoises fabriquées à frais communs & en société, d'en disposer à leur gré, & de les vendre pour leur compte particulier à tout prix, sans en faire raison à la Société.

Tel est le premier & le plus grand de tous les abus; il en est une infinité d'autres qui s'opposent à l'économie & au succès de l'entreprise, & qu'il seroit absolument nécessaire de réformer: tous procèdent du vuide & de l'incertitude où se trouvent les Entrepreneurs pendant le cours de leur exploitation. La plupart n'ont entr'eux ni contrat en forme, ni Société rédigée par écrit, soit pour régler leur conduite, soit pour établir leurs droits respectifs, & pour maintenir le commerce de la Société.

Tout se fait contre les règles & le bon ordre, l'arbitraire seul dirige l'entreprise du

côté du hazard , dans lequel les Entrepreneurs ont mis toute leur espérance ; & l'objet d'utilité que chacun s'étoit proposé , n'est jamais rempli.

Ces sortes de Compagnies ou Sociétés sont si mal-entendues, qu'on y reçoit des particuliers déjà Affociés & plus intéressés à faire valoir une autre Carriere, & qui , par cette raison d'opposition & d'incompatibilité , ne peuvent qu'augmenter le trouble & l'antipathie , sans mériter, par des soins toujours équivoques, la confiance de ces différentes Compagnies, où ils ont épousé des intérêts contraires, qui se heurtent sans cesse, & se détruisent enfin les uns les autres.

Ces Intéressés, que la Société n'a point choisis, ne sont admis que dans certaines circonstances, & ils n'ont pu acquérir d'autre faculté, que celle de participer au produit & à la dépense de la Carriere; pour assurer la tranquillité de ces Sociétés ou Compagnies, on ne doit point à l'avenir, pour quelque raison & sous quelque prétexte que ce soit, y recevoir des Entrepreneurs qui ont déjà pris un intérêt & formé une Société pour la même entreprise & exploitation d'une autre Carriere.

La partialité est inséparable de la concurrence ; un Entrepreneur intéressé dans deux ou trois différentes Fabriques d'une même

espece de marchandise, qui n'ont que le même débouché, le même commerce, voisines & rivales; cet intéressé, dis-je, ne pourra, lorsqu'il sera consulté, favoriser l'une, sans trahir les intérêts des deux autres.

Quel nouveau contraste? Des Particuliers ont formé une société de participation pour entreprendre l'exploitation d'une Carrière; elle se fait au nom collectif, & aux frais des associés, ils sont tous solidaires; & au moment que ces mêmes associés viennent de réunir leurs facultés pour soutenir une entreprise trop hazardeuse pour qu'aucun d'eux eut osé la faire seul, ces associés se trouvent en contradiction avec eux-mêmes; ils ont des intérêts opposés qui les divisent, & ils plaident sur la question de sçavoir, s'ils sont en société, quels sont les droits de chaque associé, & si tous doivent participer & concourir également au prix & à la vente des ardoises du produit de l'exploitation; la société qu'ils ont formée pouvoit-elle avoir un autre objet que cette égalité qui fait le bien commun de l'entreprise?

C'est donc cette concurrence, & la guerre intestine allumée par la jalousie de ces prétendus associés, qui causent la ruine de leurs entreprises & de leur commerce; ce ne sont parmi eux que plaintes & clameurs, & jamais on n'a voulu rien faire de vrai & de

sincere, pour se procurer le bien de la paix & de la tranquillité.

Dans une Compagnie composée de douze à quinze associés, l'un se plaint du grand & prompt débit que fait son associé, & l'autre de la nécessité où il est de vendre encore à plus vil prix, ou de voir périr de vétusté son ardoise entre ses mains.

Tous se plaignent de l'inégalité du partage de l'ardoise, & du choix arbitraire qu'en peut faire chaque associé, d'une injuste préférence, des sourdes pratiques, & des rapines (peut-être) que la confusion favorise, & que l'on se pardonne, parce qu'on les suppose réciproques; enfin des avantages & de l'ascendant que l'associé prend sur son associé: de là, des procès bizarres & épineux qui détournent de l'attention que l'on doit au bien général de l'entreprise, & dont on ne voit jamais la fin.

Si on cherche l'origine de ces fortes d'associations, on ne la trouvera que dans l'impuissance & dans la pauvreté même des gens de la campagne, qui les premiers ont fouillé les Carrieres pour en tirer l'ardoise; ces laboureurs se réunissoient pendant l'intermission de leurs travaux, pour tirer & fabriquer, sans art & sans frais, quelques ardoises grossières pour la consommation du pays, ensuite chacun prenoit sa part en

nature, pour se payer du prix de sa tâche ou de son salaire, & il la vendoit pour vivre.

La modicité de l'entreprise, & du produit d'un atelier de cinq à six ouvriers ne pouvoit pas devenir l'objet d'une Société réglée; & quelle apparence de la former solidement entre des hommes sans facultés, sans connoissances, sans commerce, & incapables d'une mutuelle confiance?

Les circonstances & la position, où se trouvent aujourd'hui ceux qui font des entreprises & des sociétés pour tirer l'ardoise, sont bien différentes & plus favorables, ce sont des Citoyens éclairés, & qui, par leur fortune & leur industrie, peuvent entreprendre, risquer, & faire de grands profits, en usant de précautions, & en suivant les règles qui sont prescrites par l'Ordonnance à tous ceux qui font le commerce en société.

Il étoit donc d'une nécessité indispensable, & de la prudence de ces Entrepreneurs, devenus Fabriquans & Négocians par état, de faire un contrat en forme, & de convenir entre eux des moyens d'exploiter à meilleur marché & plus utilement, & de participer tous également au commerce, & à un débouché de leurs ardoises plus prompt & plus avantageux; au contraire le bien commun de l'entreprise est toujours sacrifié

à l'intérêt particulier ; les ressources du commerce & de l'économie sont ignorées ou rendues impraticables, par le pernicieux usage où sont les Entrepreneurs de prendre en nature, & de vendre pour leur compte particulier, les ardoises du produit de leur intérêt.

Une dernière reflexion sur le commerce d'ardoises que font les Entrepreneurs, où l'un peut se ruiner, & l'autre s'enrichir aux dépens de son associé, ne sera pas moins intéressante ; toujours il y a des Associés qui ne trouvent pas le débouché de leurs ardoises, & qui sont contraints de les vendre à celui de leurs associés qui en fait le plus grand débit ; ce dernier connoît le besoin de son associé, il en profite, il achete à vil prix ; & celui qui néglige cette ressource est obligé de garder son ardoise, elle se déchoit enfin, & périt sur la Carrière.

De là, des contestations, des procès, & il arrive souvent que des intéressés, qui sont dans la nécessité de vendre journellement & à vil prix les ardoises du produit de leur intérêt pour contribuer à la dépense de l'exploitation, sont encore contraints de partager les pertes qui arrivent sur les ardoises que le propriétaire n'a pas voulu vendre ; fut-il une injustice plus criante ?

Outre les puissantes raisons qui militent

en faveur de la bonne intelligence, & de l'amitié même qui devrait unir étroitement des Compagnies qui se parent du nom d'Associés; il est aisé de convaincre tous les Entrepreneurs qu'ils ne se sont jamais entendus, & que c'est toujours en fraude de la Société qu'ils vendent les ardoises du produit de leur exploitation pour leur compte particulier; on le prouve par des faits incontestables.

Toutes les ardoises qui sont débitées journellement sur la Carrière par le Commis régisseur, sont vendues en commun & au profit de la Société; cette vente & la recette sont employées sur les livres en déduction de la mise & contribution générale; or voilà la vente des ardoises devenue commune entre tous les Associés, lors même qu'ils vendent en particulier, comme étant le gage naturel de la contribution solidaire de tous les Associés.

La pierre brute, qui n'est propre qu'à bâtir, ou à faire des tables, des escaliers & autres ouvrages de construction, les carreaux d'ardoise qui se fabriquent à la Carrière, & qui servent à paver les Églises, & les grands édifices, enfin tout ce que peut produire la Carrière, & le domaine qui en dépend, se vend au profit & pour le compte de la Société; pourquoi donc

l'Ardoise, partie essentielle de cette Manufacture, ne se vend-elle pas en commun?

Le véritable objet d'une Compagnie qui entreprend une Carrière, est d'en tirer la Pierre qu'elle contient, & de mettre à profit tout ce qu'elle peut rapporter; or c'est cette Pierre vendue en commun qui fait le premier produit de l'exploitation, & à quelque ouvrage qu'elle soit propre & employée, elle doit être vendue pour le compte de tous les associés dont les intérêts sont indivisibles; toute autre distinction seroit absurde, & l'associé le plus prévenu ne pourroit jamais la définir.

Pour rendre cette unité absolue & indispensable, on pourroit encore ajouter ici les raisons de solidité: aucun associé dans l'exploitation, ne peut disposer de son ardoise, que les dettes passives de la Société ne soient acquittées; cependant on n'y fait pas attention, un associé vend son ardoise, il ne paye point sa contribution à l'exploitation; l'ouvrier crie, on le paye, & souvent on est encore obligé de se charger de l'intérêt de cet associé, qui en fait exponse quand il lui plaît, & on se voit réduit au malheur de plaider.

Qu'il est difficile de déraciner un abus lorsqu'on a pour obstacles de vieilles pratiques transmises par succession; & telle est

la force de l'usage, qu'elle entraîne les Entrepreneurs de ces Carrieres à leur perte par un entêtement déraisonnable.

La plûpart des Entrepreneurs, victimes depuis long-tems de l'erreur & du préjugé, accablés plus encore par les miseres d'un état précaire & incertain, que par les suites d'une longue guerre, avoient enfin reconnu que le seul moyen de remédier à ces maux étoit de cimenter leurs premieres sociétés par de nouvelles stipulations; pour cet effet on s'assembla, & les différentes Carrieres demanderent par leurs députés à faire chacune à son égard des Sociétés de Commerce & particulieres dans la forme prescrite par l'Ordonnance; suivant ces conventions, l'ardoise devoit, ainsi que dans toutes les autres Manufactures, être vendue à l'avenir par la Société aux risques & pour le compte commun de tous les associés; tous renonçoient à prendre en nature d'ardoise leurs part & portion afférantes dans la Société, & la réformation de cet abus devoit faire cesser pour toujours le trouble, les procès & les injustices; alors l'exploitation, la police, le salaire de l'ouvrier & le prix de l'ardoise, tout devoit être réglé sur les principes de l'économie & de l'équité, & se faire de concert. On n'avoit plus à craindre cette augmentation subite, sur le prix de l'ardoise,

qui devient arbitraire lorsque dans un tems de disette des Entrepreneurs trouvent l'occasion de se venger sur le public des fautes qu'ils ont faites, dans un Commerce qu'ils n'ont jamais craint de détruire.

Ce projet, dont on devoit retirer la plus grande utilité, n'a point réussi ; la plûpart des Sociétés qui avoient été formées légitimement & rédigées dans les termes prescrits par l'Ordonnance, ont à peine subsisté six mois dans leur intégrité ; des liens qui n'étoient point resserrés par l'amitié devoient bientôt se rompre ; le prestige de l'intérêt particulier a dissipé la confiance & la bonne foi, la concurrence qui devoit pour toujours être bannie des Compagnies ou Sociétés particulieres, a exercé ses droits avec plus de force sur celles, dont la nouvelle administration n'a pas répondu assez tôt à leur attente ; on a discuté, on a plaidé sous des prétextes spécieux, on a demandé la dissolution de ces Sociétés, les associés les mieux convaincus de leurs droits & de la nécessité de les soutenir, n'ont pû résister à l'impétuosité du torrent, & ces Sociétés si légitimes & si nécessaires ont enfin été résiliées au mépris de la loi & de la raison même qui condamnoient l'usage.

Pour confondre l'erreur des uns, & l'aveuglement des autres, il est nécessaire

de rapporter ici les autorités, & les plus heureux auspices, sous lesquels ces Sociétés avoient été faites.

Un Ministre éclairé & zélé pour le bien public, Protecteur des Arts & des Manufactures de cette Province, ayant mandé les Députés des Entrepreneurs des différentes Carrieres, leur démontra avec force & avec énergie combien ce pernicieux usage de prendre en nature leurs part & portion des ardoises qu'ils font fabriquer, leur étoit préjudiciable; & il les engagea à travailler sérieusement à la réformation de cet abus.

Depuis & sur le même exposé fait à un Ministre aussi respectable qu'il est distingué par la place qu'il occupe dans le Conseil Commerce; il a eu la bonté de s'expliquer, & de témoigner qu'il n'attendoit qu'une réunion sincere des Entrepreneurs, pour approuver, & pour mettre le Sceau de l'Autorité Royale aux délibérations qu'ils pourroient prendre, pour le bien & le progrès de leurs Fabriques, & de leur Commerce.

Est-il encore parmi ces Entrepreneurs des réfractaires, que des motifs, des secours, & des moyens si puissans, que l'exemple des Compagnies qui ont persisté dans l'exécution de leurs traités, ne pourront déterminer à se réunir, afin de déraciner un abus

si nuisible au bien de leurs entreprises, & pour demander enfin un Reglement général, qui, entre autres dispositions, feroit très-expresses défenses & inhibitions aux Entrepreneurs des Carrieres d'ardoises des environs d'Angers, de commencer leurs exploitations sans en avoir obtenu la permission de M. le Controlleur Général, & sans avoir entre eux un contrat ou traité de société de participation, & dans la forme prescrite par l'Ordonnance.

Qui feroit pareillement défenses à ces Entrepreneurs de prendre en nature leurs part & portion des ardoises qu'ils feront fabriquer à l'avenir dans leurs Carrieres respectives, pour se payer par leurs mains de leurs mises & contributions aux frais de leurs exploitations; & qui ordonneroit que lesdites ardoises seroient vendues en commun, & pour le compte de la Société, pour en partager également entre tous les Associés les profits & les pertes qui pourront s'y trouver tant que durera ladite exploitation; ce qui auroit lieu & seroit exécuté à l'égard de tous les Entrepreneurs des Carrieres ouvertes & à ouvrir, comme étant une condition implicite & absolue de leurs Sociétés primitives, qui ne peuvent avoir d'autres principes & d'autres règles, que celles qui sont prescrites par les Loix

du Commerce, & suivies dans toutes les Manufactures du Royaume.

Ce n'est que de l'exécution de ce Règlement que l'on doit attendre le succès des entreprises, pour tirer l'ardoise des Carrieres d'Angers; on le propose comme le premier moyen d'exploiter ces Carrieres sans trouble, à meilleur marché, & plus utilement (on le repete) pour le public, pour les Entrepreneurs, & pour les Ouvriers; & il est moralement sûr que l'objet de l'Arrêt du Conseil, du 25 Octobre 1740, ne fera point rempli, tant que ce sage Règlement n'aura pas lieu.

La multiplicité des Entrepreneurs leur est encore préjudiciable, elle engendre la confusion; tous sont maîtres de la Carriere, & aucun ne fait usage de ses talens & de ses connoissances pour seconder l'entreprise: qu'un des Intéressés Négociant, & versé par état dans les affaires, se présente pour administrer gratuitement celles de la Communauté, il est suspect, il faut un tiers, un médiateur entre les Associés, parce que tous ont entre eux des intérêts opposés, des partages, & des discussions dans une même Société, qui doit être une & indivisible; de là cette premiere nécessité des Entrepreneurs de s'en rapporter à un ouvrier, qui devient par contagion le maître, & le régisseur de la Carriere.

DES RÉGISSEURS,

*Que l'on nomme dans chaque Carriere,
Maître Clerc.*

C'EST un abus de s'en rapporter à un Ouvrier pour régir l'exploitation d'une grande Carriere, dont les détails & les objets de dépense sont infinis, & de lui confier l'administration des affaires de la Société.

Toutes les Manufactures sont régies par un ou par plusieurs des Associés, qui se chargent alternativement du soin de veiller sur les ouvriers, sur les travaux, sur la consommation, & sur la dépense journaliere: la conduite que tiennent à cet égard les Entrepreneurs des Carrieres, paroîtra toujours opposée à leurs véritables intérêts; les raisons que l'on donne de cette injuste préférence portent à faux, & ne prouvent que la mesintelligence des Entrepreneurs, jamais elles ne pourront prévaloir sur ce principe invariable d'économie, que le maître voit plus clair que tout autre dans ses propres affaires.

Quels secours, quels services ne doit-on pas attendre d'un Associé qui dirige une

entreprise dans laquelle il risque sa fortune? & que n'a-t-on pas à craindre de l'ignorance de la plûpart de ces Clercs, de l'intimité ou des liaisons du sang qu'ils ont avec les ouvriers? C'est de là que naissent la partialité, la négligence ou l'infidélité de ces Clercs; un Clerc ouvrier ne manquera jamais aux devoirs du compagnonage, encore moins méconnoîtra-t-il les siens; il inclinera toujours pour son parent, pour son ami, jamais il n'entrera dans les vues du maître, parce qu'elles sont opposées à celles de l'ouvrier; le principal objet de l'attention de ce Régisseur sera son petit commerce avec l'ouvrier.

On doit estimer un ouvrier élevé dès l'enfance dans le métier, & qui devient Régisseur d'une Carrière, plus propre à maintenir ses confreres dans leur indépendance, plus disposé à fomenter leurs révoltes, qu'à corriger des abus qu'il respectera toujours.

On ne blâme ici que l'indifférence des Entrepreneurs sur un objet si important, que l'insuffisance de ces Clercs, que l'incompatibilité de leur qualité d'ouvrier avec celle de Régisseur, & on ne prétend point attaquer leur probité; cependant on sçait à n'en point douter, qu'un Clerc qui voudra abuser de la confiance des Entrepreneurs, peut chaque jour commettre des malversations
&

& les couvrir, & s'enrichir aux dépens de ses maîtres : fait qui n'est pas sans exemple.

On peut dire que les Entrepreneurs ne retirent aucun service important, aucun avantage de cette régie qu'ils peuvent faire par eux-mêmes; ces Clercs ne comptent pour rien la perte du tems, la dépense leur paroît toujours indispensable, & leur exactitude dans les écritures & dans les comptes qu'ils fournissent est si médiocre, qu'on n'y doit pas statuer.

Or si l'emploi de ces Clercs est onéreux, s'ils n'ont paru nécessaires que pour faire le partage & la livraison des ardoises que chaque Intéressé prend en nature, & qu'il vend pour son compte particulier, cette nécessité, la confusion & les injustices qui se commettent à cet égard, cesseront avec le trouble & la discorde, & sitôt que les ardoises seront vendues par la Société.

Le Régisseur ne peut faire ces livraisons sans acception & sans partialité, il est l'homme de la Société, mais il est en même tems le confident & le Commis de chaque Associé, & comme ce Commis ne peut servir deux maîtres, (la Compagnie qui est chargée de l'exploitation, & chaque Associé qui est chargé de vendre son ardoise pour son compte particulier,) ce Régisseur

C

laisse toujours pencher la balance du côté du premier qui se présente, auquel il est forcé d'obéir; de ce désordre naissent de nouveaux abus: il n'est pas permis à ce Régisseur d'observer l'égalité dans la distribution des ardoises, de sorte que tel Associé qui vend son ardoise à fur & à mesure qu'elle se fabrique, ne peut pas compter sur sa part des ardoises fabriquées qu'il doit recevoir chaque jour en partage; il est toujours frustré du droit qu'il acquiert sur le produit de la Carrière par sa contribution journalière: le premier venu des Associés peut se payer par ses mains, il choisit & dispose à son gré des ardoises neuves les plus récemment fabriquées, & qui ne lui appartiennent pas, pour en substituer de défectueuses qui lui appartiennent, parce qu'il a négligé de les vendre; & c'est proprement un pillage: de là des discussions, & des injustices continuelles.

Enfin ce Commis bannal, sans crédit, sans fonctions positives, n'a pour tout mérite qu'une aveugle soumission, & il ne peut servir utilement ni la Compagnie, ni les Intéressés; il n'est au contraire que le premier mobile & l'instrument de leur discorde & de leur ruine.

Il est donc intéressant à tous égards pour les Entrepreneurs de réformer l'abus qui

s'est introduit dans cette partie de la police intérieure de leur exploitation, & à cet effet ils doivent choisir entre eux un Associé intelligent, qui sera chargé de conduire, (avec le conseil de la Société,) l'entreprise & l'exploitation : ce n'est que de l'autorité légitime de ce Directeur, de son application, & des épargnes qu'il peut faire, que l'on doit attendre une meilleure administration, & des succès.

DES OUVRIERS

Employés à l'exploitation des Carrieres d'Ardoises, de leur conduite, & des abus qu'ils commettent.

ON divise ces ouvriers en trois classes : ceux appellés ouvriers d'en bas, qui travaillent dans le fonds de la Carriere pour creuser le rocher, & en tirer la pierre : ceux appellés ouvriers d'en haut, qui fendent & taillent l'ardoise ; & ceux qui sont employés à la journée pour le service des machines, & à d'autres travaux.

Il n'est point de Manufacture où la licence soit si grande que parmi les ouvriers qui sont employés à l'exploitation des Carrieres

d'ardoises des environs d'Angers; l'esprit de révolte & d'indépendance qui regne parmi ces ouvriers, ne permet pas aux Entrepreneurs d'introduire dans leurs exploitations des méthodes plus aisées & plus utiles; ils sont assujettis aux usages & aux droits chimériques de ces ouvriers en général, qui n'ont pour objet que la dissipation & l'indépendance: les différens réglemens n'ont encore pu remédier à cet abus.

La plupart des ouvriers d'en bas sont adonnés à la crapule, ils font de leur tems un très-mauvais usage, on ne peut les exciter au travail par la récompense; c'est toujours par leurs mutineries, & par leurs importunités, qu'ils se rendent les maîtres du prix de leur salaire; ils se liguent, ils s'atroupent pour demander une augmentation arbitraire; si on s'oppose à cette vexation, ils abandonnent l'ouvrage un mois, sans craindre de s'exposer, & leur famille, à la dernière indigence; & c'est par une conduite si pernicieuse, que ces ouvriers troublent continuellement les Entrepreneurs.

Les ouvriers d'en bas travaillent à leur tâche, ils sont payés au pied ou à la toise; on voudroit les payer & les obliger de travailler au millier d'ardoises, & en participation avec l'ouvrier d'en haut: ce seroit

un avantage déjà reconnu par l'expérience ; mais ces ouvriers s'y opposent, & de leur côté les Entrepreneurs qui craignent de les gêner, ne peuvent s'accorder sur cette réunion & sur ce concert, si nécessaires dans les travaux de leurs différentes fabriques.

En toutes saisons ces ouvriers ne travaillent qu'environ six heures par jour ; ils affectent de n'entrer à l'ouvrage que très-tard, & d'en sortir avant tous les autres ouvriers ; & on a remarqué que la perte du tems de ces ouvriers est un des abus le plus préjudiciable aux Entrepreneurs.

Si dans une Carriere l'ouvrage des ouvriers d'en bas qui fournissent la matiere ne se fait pas de concert avec les autres travaux, tout languit, & la dépense continue que l'Entrepreneur est obligé de faire pour l'épuisement des eaux, pour l'entretien de quarante chevaux de trait, & pour le paiement de soixante ou quatre-vingt journaliers, devient inutile.

Les ouvriers d'en haut se sont fait un titre de leur indépendance : pour s'arroger le droit exclusif de fendre & de tailler l'ardoise, ils refusent de faire d'autres apprentifs que leurs enfans ; & ce pacte si contraire aux droits & à la liberté des Entrepreneurs, est irrévocable parmi eux, & ils l'observent

avec une opiniâtreté fans exemple : ces ouvriers n'ont aucun privilége , ils ne font considérés que comme de simples journaliers ; cependant les maris & les enfans de leurs filles n'ont jamais eu la liberté de travailler du même métier , ainsi qu'il est d'usage dans les Communautés qui sont en jurande ; toutes les fois que les Entrepreneurs leur ont présenté des nouveaux apprentifs , ils se font révoltés , & ils ont abandonnés leurs ateliers.

Quelques-uns de ces ouvriers les plus mutins , & qui cherchent à nuire à leurs maîtres en les quittant , au moment qu'ils ont le plus de besoin d'eux , se retirent au pied d'un rocher déjà fouillé & abandonné , ils y font quelques ardoises avec deux ou trois ouvriers d'en bas qu'ils ont débauchés ; & ce n'est qu'après un travail extraordinaire & redoublé , qu'après des efforts inutiles pour vaincre l'indigence & les autres miseres , qu'ils souffrent alors patiemment , que ces ouvriers , soumis en apparence , reviennent demander de l'ouvrage à leurs maîtres , qui les reçoivent & les traitent toujours avec la même bonté.

La plupart de ces ouvriers d'en haut ont d'ailleurs les mêmes vices , le même penchant à la débauche & à la révolte ; ils sont remuans , inquiets , & toujours prêts à

désertter la Carriere : si on refuse de se soumettre à leurs caprices, & à leurs injustices, alors ils quittent leurs ateliers & passent librement dans une autre Carriere, sans congé par écrit des Maîtres qu'ils ont quittés, sans que le Clerc d'une autre Carriere, qui les reçoit à bras ouverts, s'embarrasse d'où ils sont sortis, & le plus souvent sans avoir achevé les ouvrages qu'ils ont commencés, & sans avoir payé les avances qui leur ont été faites.

Cette contravention manifeste aux Réglemens généraux, qui ont établi le bon ordre & la police dans toutes les Manufactures, & les Arts & Métiers du Royaume, est autorisée par les Entrepreneurs & par leurs Clercs; les premiers y perdent & s'abusent, ils ne peuvent nuire aux autres sans se nuire à eux-mêmes; les derniers y gagnent, ils tirent un tribut de la perte du tems, des bien-venues, & de tous les désordres que commettent ces ouvriers, qui s'excitent les uns les autres à la désertion, pour forcer le maître de leur accorder un prix excessif.

Les ouvriers d'en haut se font distribuer la pierre à leur gré, pour ne fabriquer que la plus aisée; le plus foible ou le plus négligent, comme le plus fort, est en droit de se faire donner à son atelier une plus grande quantité de pierre, en raison du

nombre de ses enfans mâles même au berceau.

Celui qui reçoit le plus de pierre, comme celui qui en reçoit le moins, ne la fabrique que quand & autant qu'il lui plaît, il n'en rend compte à personne; huit jours de débauche se passent sans qu'il vienne à son atelier, & la pierre qu'il a négligée, & qui s'y trouve entassée, (sans qu'il ait été permis à son voisin de la fabriquer) ne peut plus se fendre par des causes naturelles, elle est perdue pour l'Entrepreneur seulement: le même ouvrier s'en fait distribuer d'autre qu'il négligera encore, sans qu'il soit permis au Maître de s'en plaindre.

C'est toujours par les voyes les plus illicites que ces ouvriers d'en haut se maintiennent dans leur indépendance; à cet effet ils font des assemblées, ils y prennent des délibérations par lesquelles ils s'opposent à l'exécution des Réglemens, ils usurpent l'autorité la plus respectable, ils reglent entre eux le nombre & la qualité des ouvriers que doit comporter chaque Carrière, le tems qu'ils y doivent rester, & le prix de leur salaire; & c'est par des menaces & des mauvais traitemens qu'ils intimident ceux d'entre eux qui voudroient rentrer dans le devoir; de là nulle police intérieure qui ne soit troublée, nul plan

d'opération qui ne soit contrarié, nulles mesures prises pour faciliter l'exploitation, & pour en diminuer la dépense, qui ne soient interrompues; & c'est en vain que les Arrêts du Conseil des 20 Octobre 1741 & 2 Janvier 1749, ont prononcé des peines rigoureuses contre ces féditieux.

On n'attribuera point les dangereuses pratiques des ces ouvriers en général à leur cupidité, ou à quelque intérêt particulier; la plûpart sont célibataires, vivent sans soucis, & ne cherchent point à gagner pour amasser: plus ils gagnent chaque jour, moins ils s'attachent à leur travail. Les plus libertins font un crime à leurs consorts de leur assiduité au travail: combien de fois a-t-on vu des ouvriers appliqués & laborieux, (car il s'en trouve dans le grand nombre) qui pour éviter les reproches & les invectives de ces mauvais ouvriers, leur ont caché avec soin les profits de leurs ateliers: ce n'est donc que pour travailler moins, & pour dépenser davantage que ces ouvriers exigent des Entrepreneurs un prix arbitraire, si peu mesuré avec le mauvais usage qu'ils font de leur tems, & qui ne suffit jamais à leurs dissolutions.

Le même esprit d'indépendance s'est aussi emparé de la classe des journaliers: ces journaliers sont de pauvres artisans sans

travail, ou des gens de la campagne, qui contraints par l'adversité ou par la disette de quitter leur domicile, cherchent dans ces Manufactures d'ardoises des ressources pour vivre ; enfin des enfans pauvres ou orphelins, auxquels on a l'attention de procurer la subsistance par un travail proportionné à leur âge & à leurs forces.

Cependant ces ouvriers, à l'exemple des autres, quittent l'ouvrage quand bon leur semble, & celui qui n'a fait dans une semaine qu'une journée, s'en fait payer, sans qu'on ait égard au dérangement & à la perte que son absence a causée à l'Entrepreneur ; cette licence est très-préjudiciable aux Entrepreneurs, ils sont obligés d'avoir des journaliers furnuméraires, ou d'interrompre les travaux lorsqu'on ne trouve personne qui puisse sur le champ suppléer pour les journaliers qui manquent.

Il est, ainsi qu'on l'a préobservé, une maniere d'exploiter, un moyen indubitable pour parvenir à cette économie si désirable du tems & de la matiere ; il consiste à associer à tous les travaux de l'exploitation les différens ouvriers qui y sont employés, & de les payer au millier, à raison de la quantité d'ardoises qui seroient fabriquées par cette communauté d'ouvriers, ainsi qu'il est d'usage de le faire dans les autres

Carrieres d'ardoises, & dans les Mines & Minieres du Royaume.

Ces ouvriers étant étroitement liés d'intérêt avec les Entrepreneurs & avec leurs conforis, ils ne font plus les maîtres de disposer de leur temps, ni de la matiere; ils contractent une obligation respectife & indispensable de les employer avec la plus grande exactitude; ils s'excitent mutuellement au travail & à une économie dont ils font responsables les uns envers les autres.

La Pierre que l'ouvrier d'en bas tire des bancs sans attention & sans ménagement, lorsqu'il est à sa tâche, fera toujours bien mieux traitée par la communauté, & cette Pierre dont l'ouvrier d'en haut s'empare, & qu'il néglige à son atelier, appartiendra à cette même communauté d'ouvriers qui suppléera toujours pour l'absent, ou pour le négligent; de sorte qu'il n'y aura jamais de Pierre perdue.

Quant à la maniere d'opérer & de régler le prix du salaire des ouvriers, on a sur ce point des exemples, & l'expérience journaliere nous a enseigné des procédés pour apprécier & pour retribuer à chacun une récompense proportionnée à son assiduité au travail, & à l'emploi qu'il feroit de son temps.

Cette maniere d'exploiter est la plus

avantageuse & la plus sûre pour parvenir à l'économie que l'on propose, pour faire cesser le trouble & les désordres que commettent les ouvriers, & pour assurer aux Entrepreneurs un profit légitime capable de les encourager & de les dédommager des risques & des pertes qu'ils ont à craindre par des événemens imprévus dans leurs exploitations; cette maniere d'exploiter n'est point sans exemple, elle étoit anciennement usitée en Anjou par les ouvriers qui l'appelloient *parage*, du mot *part* ou *parentage*; aujourd'hui les Carrieres de Mezieres & de Rimogn en Champagne sont encore exploitées par les différens ouvriers & par entreprise; le Propriétaire ou l'Entrepreneur de la Carriere paye aux ouvriers le millier d'ardoises depuis 3 liv. 10 s. jusqu'à 4 liv. 10 s. pour tirer la pierre des bancs, & pour les frais de la monter, de la fendre & de la tailler; il se charge seulement de l'entretien des échelles & des frais de l'épuisement. Il est à remarquer que ces différens objets de travail, qui reviennent dans les Carrieres de Champagne au plus à 4 liv. 10 s. coûtent dans celles d'Angers plus de 9 liv. & ce qui augmente considérablement le prix de l'ardoise d'Angers, sont les différens prix qu'il faut faire avec ces ouvriers qui travaillent toujours avec une perte irréparable du tems & de la matiere.

Tous ces abus ont la même cause, il faut le même remede, & il est entre les mains des Entrepreneurs; une fois rangés sous les loix d'une Société de commerce qui rendra leurs intérêts communs, ils seront, pour ainsi dire, forcés de faire le bien général & particulier; tout sera relatif entre le maître & l'ouvrier: d'un côté le maître fera le bien de l'exploitation, en exerçant sur ses ouvriers une autorité légitime; de l'autre les ouvriers, en obéissant aux loix de la subordination & de l'économie, trouveront dans une vie plus réguliere des ressources infinies pour la subsistance & pour l'aisance de leurs familles.

DE L'EXPLOITATION
DES CARRIERES D'ARDOISES,
*des différens objets d'économie auxquels on
doit s'attacher pour traiter les Carrieres
à meilleur marché.*

IL n'est point de Manufactures dont les objets de dépense soient si multipliés & si peu réfléchis que dans l'exploitation d'une Carriere d'ardoises; la mauvaise administration, la négligence des Clercs, l'inatten-

tion des ouvriers, l'indifférence de la plûpart des Intéressés, tout s'oppose à l'économie & au succès de ces sortes d'entreprises.

Un grand nombre d'ouvriers & de journaliers mal-employés, mal-affortis, & souvent inutiles, une quantité de matiere superflue, soit qu'elle ait été tirée des bancs mal-à-propos, ou qu'elle ait été distribuée à l'ouvrier qui l'employe toujours à son gré, & avec une perte réelle, une fabrication d'ardoises mal-combinée avec la dépense & avec le débit qu'on en peut faire, une vente d'ardoises mal-soutenue ou forcée, parce qu'elle n'est pas faite par la Société, enfin le déperissement des ardoises invendues, & qui se déchoient à garder, parce qu'elles croupissent dans l'humidité & dans la boue, & qu'elles sont entassées & exposées aux injures du tems.

Ajoutez à tous les inconvéniens de cette mauvaise régie, la concurrence & la mesintelligence des Entrepreneurs, & on conviendra qu'il est comme impossible de traiter ces Carrieres aussi utilement qu'on le pourroit faire.

L'exploitation d'une Carriere d'ardoises doit ressembler à un corps économique qui ne se soutient que par les rapports & par l'activité continuelle de tous ses membres : si l'harmonie vient à cesser, alors ce Corps languit & ne peut se soutenir.

De même si dans une Carriere on a un assez grand nombre d'ouvriers d'en bas pour tirer toute la pierre dont on a besoin pour fabriquer la quantité d'ardoises que l'on peut faire relativement à la situation de la Carriere, à la dépense & au débouché; si à cet effet on s'est pourvu d'un plus grand nombre de chevaux & de journaliers, tous ces frais tombent en pure perte, si on n'a pas un nombre d'ouvriers d'en haut proportionné & suffisant pour fendre & fabriquer cette pierre; ou si, par la négligence de ces ouvriers, une partie de cette pierre, distribuée à leurs ateliers, & dont ils auroient pu faire une plus grande quantité d'ardoises, se trouve perdue.

C'est aussi ce qui arrive journellement, soit que l'on manque d'ouvriers d'en bas, soit qu'ils perdent le tems, la consommation des fourages & des ustensiles, l'entretien & la dépense de l'exploitation excède toujours le produit, parce que les ouvriers d'en haut ne reçoivent pas chaque jour à leur atelier autant de pierre qu'ils en auroient pu fendre & tailler.

Si, au contraire, les Entrepreneurs pouvoient s'accorder entre eux, ils seroient les maîtres de regler & de proportionner la quantité d'ouvriers que chaque Fabrique doit comporter, relativement à l'état & à

l'étendue de ses travaux ; les ouvriers d'en bas ne tireroient des bancs que la quantité de pierre nécessaire pour entretenir les ouvriers d'en haut , & chacun d'eux ne recevrait à son atelier que ce qu'il en peut fabriquer , eu égard à sa force & à son assiduité ; alors plus de perte de tems ni de matière ; l'ouvrier d'en haut recherchera la pierre avec soin , & il ne rebutera que celle dont il ne peut rien tirer ; de même , en réglant le prix du salaire de l'ouvrier d'en bas sur celui de l'ouvrier d'en haut , & en le rendant commun , les intérêts de ces ouvriers se trouveront liés avec ceux des Entrepreneurs , & on ne souffrira plus de la defunion & de la négligence de ces ouvriers.

Une ardoise que l'ouvrier d'en haut retire d'un bloc dur & défectueux , lui a coûté un peu plus à faire , mais cette ardoise est aussi bonne , & vaut autant à l'Entrepreneur & à l'ouvrier que celle qui se fend le plus aisément ; ainsi un ouvrier forcé au ménagement de sa pierre , fera presque autant d'ardoises avec trois hottées qu'il recevra par jour , qu'avec six ou neuf qu'il se fait distribuer , non eu égard à son travail , mais eu égard à des droits chimériques qu'il s'est arrogés ; ainsi en réformant l'abus , & en obligeant par quelque moyen que ce soit

soit l'ouvrier d'en bas à travailler de concert avec l'ouvrier d'en haut, une grande quantité de pierre qui est abbatue mal-à-propos, ou distribuée à ces ouvriers privilégiés, fainéans ou infirmes, servira à faire une plus grande quantité d'ardoises, qui sera toute en profit pour l'Entrepreneur.

PREMIER OBJET D'ÉCONOMIE.

EN établissant des rapports & une juste proportion dans le nombre & dans le travail des ouvriers d'en haut & d'en bas employés dans une Carriere, en les obligeant à s'attacher à leur travail, en les encourageant par l'exemple & par l'intérêt; une somme de pierre tirée du fond, produira une somme d'ardoise beaucoup plus forte; aujourd'hui l'ouvrier, maître de son tems, parce qu'il travaille à sa tâche, & qu'il reçoit à son atelier plus de pierre qu'il ne peut en fabriquer, ou qu'il a négligée, ne fend que la plus fraîche & la plus aisée, & par conséquent la meilleure.

On peut évaluer à un huitième le bénéfice ou la perte qui se trouvera sur la Fabri-

D

cation dans l'un ou l'autre cas de proportion ou de disproportion, qui doivent en augmenter ou en diminuer le produit; ainsi une grande Carriere qui, dans l'état forcé où on est de distribuer la pierre au gré de l'ouvrier, & de se conduire à sa fantaisie, ne fait que cent milliers d'ardoises par semaine, en fera, dans un état libre d'où dépend la combinaison que l'on propose, cent douze mille cinq cent, & cette augmentation tournera au profit de l'Entrepreneur, parce qu'elle n'augmentera point la dépense de l'exploitation; avantage dont on peut démontrer toute la réalité par l'évidence d'une opération de calcul.

En réduisant les trois qualités d'ardoises qui se fabriquent à un prix commun de 14 liv. le millier (on le suppose), & en déduisant 36 liv. 10 s. pour la façon de 12500 d'excédant dans la Fabrication, il en résultera une économie, ou un profit de 120 liv. par semaine, montant à environ 6000 liv. par an; cet objet fait une différence du profit à la perte de 120000 liv. sur l'exploitation d'une grande Carriere qui peut durer vingt ans.

Que les ouvriers d'en haut ne disent pas qu'ils ne sont pas entretenus: ils le seront toujours, si leur nombre est proportionné à celui des ouvriers d'en bas. C'est un abus

de recevoir dans une Carriere un plus grand nombre d'ouvriers d'en haut qu'on n'en peut entretenir; ils se nuisent & se débouchent les uns les autres, & ils gênent les Entrepreneurs, qui souvent font pour les entretenir des efforts qui leur sont préjudiciables.

Enfin, pour lever toute difficulté avec l'ouvrier, & pour faire cesser généralement tous les abus qui s'opposent à l'économie quelconque dans l'exploitation, il faudroit se servir de l'ancienne maniere d'exploiter usitée par les premiers Entrepreneurs, en associant aux travaux tous les ouvriers; c'est la plus sûre (on le repete) pour traiter les Carrieres à meilleur marché.

DEUXIEME OBJET

D'ÉCONOMIE.

AJoutons à ce premier bénéfice, l'épargne qu'on peut faire en fixant pour toujours à un prix juste & raisonnable, le salaire des différens ouvriers, ainsi qu'il est d'usage de le faire dans les Forges à fer, dans les Mines & Minieres du Royaume, & qu'il vient d'être réglé par Arrêt de

la Cour du Parlement pour une Manufacture des plus considérables de la Ville de Paris.

La Manufacture d'ardoises d'Angers est la seule où le prix de la main d'œuvre soit arbitraire ; c'est un abus, nous en avons expliqué la cause, & il seroit aisé d'y remédier : mais il faut d'abord compter avec l'ouvrier.

Dans une Carrière on fabrique trois échantillons d'ardoises, dont la façon se paye au millier ; un ouvrier d'en haut entre-tenu de pierre, telle qu'elle se trouve communément dans ces différentes Carrieres, & qui sera tirée depuis la première foncée jusqu'à la cinquième, peut fendre & tailler 400 ardoises par jour ; depuis la cinquième jusqu'à la dixième 500 ; & depuis la dixième jusqu'à une profondeur quelconque 600 : or, si on fixe le prix du salaire de cet ouvrier à 30 f. par jour, on doit régler dans la première Carrière le prix réduit de la façon de chaque millier à 3 liv. 15 f., dans la seconde à 3 liv., & dans la troisième à 2 liv. 10 f.

Examinons maintenant en quoi consiste l'économie que l'on peut faire sur le prix du salaire de l'ouvrier d'en haut, & quels sont les avantages qui résultent pour l'ouvrier, & pour l'Entrepreneur, de la fixation de ce prix dans toutes les Carrieres, & pour toujours.

Les ouvriers d'en haut ont exigé en différens tems, jusqu'à 5 liv. pour la façon du millier d'ardoises, dans les Carrieres en valeur & les plus approfondies; ainsi chaque ouvrier qui pouvoit faire 600 par jour, devoit gagner 3 liv. & plus, suivant la perfection que la pierre peut acquérir en creusant la Carriere; cependant ces ouvriers ont gagné moins, lorsqu'ils ont été payés à raison de 5 liv., qu'ils pourroient gagner à raison de 2 liv. 10 s. du millier, en suivant la méthode que l'on propose: rien n'est plus facile à démontrer.

Dans une grande Carriere où l'on veut faire (on le suppose) 400 milliers d'ardoises par mois ou dans 25 jours, on a 75 à 80 ouvriers d'en haut de tout âge, au lieu de 30, qui seroient plus que suffisans pour faire cette même quantité d'ardoises; ainsi on a sur les bras 40 ouvriers surnuméraires & inutiles, & dont le nombre peut augmenter chaque jour, puisque ces ouvriers viennent prendre leur rang de pierre dans une Carriere sans y être appellés.

Or, ces 75 ouvriers, qui ne font que 400 milliers d'ardoises par mois, ne doivent faire chacun que 220 ardoises par jour, qui, à raison de 5 liv. du millier, reviennent à 1 liv. 2 s. qu'ils ont gagné; au lieu de 600 qu'ils auroient fabriqués, & qui, à

raison de 2 liv. 10 f. par millier, reviennent à 1 liv. 10 f. qu'ils auroient gagnés, s'ils n'avoient été que 25 à 30 ouvriers pour fabriquer ces 400 milliers d'ardoises.

Si on fait la supputation de cette différence, on trouvera d'abord que les Entrepreneurs qui ont employés 75 ouvriers d'en haut pour faire 400 milliers d'ardoises par mois, ont dépensé 2000 liv. par la seule raison que, ne pouvant entretenir ces 75 ouvriers, ils ont été obligé de les payer à raison de 5 liv. du millier, & que chaque ouvrier ne gagnoit à ce prix que 1 liv. 2 f. par jour ; si au contraire ils n'avoient employés que 25 à 30 ouvriers, ils n'auroient dépensé que 1000 liv., & chaque ouvrier bien entretenu, & payé à raison de 2 liv. 10 f. du millier, auroit gagné 1 liv. 10 f. par jour, ce qui fait dans le premier cas une perte de 1000 liv. par mois pour l'Entrepreneur, & de 8 f. par jour pour chaque ouvrier d'en haut.

Ces 75 ouvriers ont pu raisonnablement demander 5 liv. du millier ; ce prix, quoique excessif, ne les faisoit vivre que médiocrement, & il y auroit eu une forte d'injustice à leur proposer de travailler sur le pied de 2 liv. 10 f. ils n'auroient gagné que 11 f. par jour.

Cette perte considérable que souffrent

les ouvriers & les Entrepreneurs, lorsqu'ils attirent dans leurs Fabriques beaucoup plus d'ouvriers qu'ils n'en peuvent entretenir, vient d'abord de l'inconstance des ouvriers, ensuite de l'avidité des Clercs, qui, sous le prétexte spécieux d'augmenter la fabrication & le produit de la Carriere, ne cherchent qu'à augmenter le profit qu'ils font sur la consommation d'une plus grande quantité d'ouvriers.

On objectera sans doute que l'ouvrier d'en haut, entretenu de pierre autant qu'il fera possible, ne fera pas communément autant d'ardoises par jour qu'on le suppose; & par conséquent qu'on ne peut fixer le prix de sa journée, ni le produit de l'épargne que fera l'Entrepreneur.

On répond que, si des accidens retardent les travaux d'une Carriere, si la pierre est plus ingrate & plus difficile à traiter dans un banc que dans une autre, il est vrai que l'ouvrier souffrira de ces accidens trop ordinaires & communs à toutes les Carrieres, & il ne peut s'en parer; d'ailleurs si tout ouvrier doit vivre de son travail & de son salaire, c'est dans ces circonstances critiques, & plus fâcheuses pour l'Entrepreneur, qu'il doit épargner & faire de son tems & de la matiere le meilleur emploi, de sorte qu'il puisse subsister, sans

surcharger l'exploitation d'une dépense inutile, que les Entrepreneurs ne peuvent supporter dans ces fâcheuses circonstances.

Enfin pour se réduire à un point fixe, on soutient que les Entrepreneurs qui voudront employer leurs ouvriers d'une manière méthodique & plus utile, peuvent en tout état fixer la journée d'un ouvrier d'en haut à un prix raisonnable, & toujours proportionne au produit d'un travail réglé & assidu, & à ce moyen épargner sur chaque ouvrier au moins 10 f. par jour; ainsi on pourra faire sur 30 ouvriers une épargne de 15 liv. par jour, qui produira un bénéfice de 4500 liv. par an, & de 90000 liv. pendant une exploitation de 20 années.

TROISIEME OBJET D'ÉCONOMIE.

LES ouvriers d'en bas travaillent aussi à leur tâche, ils sont payés au pied & à la toise, & ils sont si peu assidus qu'à peine peuvent-ils vivre de leur travail; d'ailleurs les Entrepreneurs retenus par la crainte de se voir abandonnés par ces

ouvriers, au moment qu'ils en ont le plus de besoin, sont dans la nécessité de supporter leurs négligences, de sorte qu'une journée de travail d'un ouvrier d'en bas, vaut à peine les deux tiers de la journée d'un laboureur.

Cependant ces ouvriers, lorsqu'ils font des marchés, estiment leur journée sur le pied de 1 liv. 5 f. & en raison d'une assiduité & d'un travail supposés : ainsi une bande de douze ouvriers d'en bas, qui ont fait un marché dans lequel ils ont gagné à leur aise chacun vingt sols par jour, n'en auroient dû gagner que quinze, parce que huit ouvriers d'en bas, qui auroient employé le tems comme un laboureur, auroient fait la tâche de ce marché.

Pour rendre plus sensible le double avantage qui peut résulter, pour les Entrepreneurs & pour les ouvriers, du meilleur usage qu'ils feront de leur tems, on rapportera ici l'expérience qui en a été faite, & le succès qu'elle a eu.

On a employé pendant trois mois à l'exploitation d'un banc une bande de 30 ouvriers d'en bas, qui à peine pouvoient entretenir 40 ouvriers d'en haut, la nonchalance de ces ouvriers détermina à en réformer 10, & cela réussit : on fit un nouveau marché avec les 20 ouvriers qu'on

avoit choisis pour continuer l'exploitation du même banc, & on diminua le tiers du prix convenu avec les 30 premiers; ces 20 ouvriers, forcés au travail pour gagner leurs journées à raison de vingt sols, ont travaillé raisonnablement, ils ont fait la même tâche de ces 30 premiers, & ils ont entretenu 40 ouvriers d'en haut.

De ce nouveau procédé il résulte que les Entrepreneurs ont gagné 10 liv. par jour, en retranchant 10 ouvriers d'en bas, & que les 20 ouvriers qui ont travaillé sans perte de leur tems, ont encore épargnés ce qu'ils avoient coutume de dissiper.

Ainsi on peut évaluer à 2500 liv. par an ce troisieme objet d'économie, ce qui fait 50000 liv. sur une exploitation de vingt années, laquelle somme, jointe aux deux premieres, fait celle de 260000 liv. que l'on peut épargner.

QUATRIÈME OBJET D'ÉCONOMIE.

LES ouvriers qui travaillent à la journée, & pour le compte du Maître, abusent du tems comme les autres; tout

marche dans l'exploitation d'une Carriere d'un même pas réglé sur l'indépendance : si on veut fixer les heures du travail, ou le salaire de ces journaliers, suivant les saisons & les circonstances, ils se mutinent ; si on veut les hâter, ils s'attroupent, se révoltent, & passent impunément dans une autre Carriere, où ils trouvent plus d'indulgence, & marchent encore plus lentement.

Ainsi la somme du travail de ces ouvriers, combinée avec leur nombre, ne répond point à la dépense qu'on aura faite pour les payer, & pour suppléer pour les absens, cette licence oblige les Entrepreneurs d'en augmenter le nombre au moins d'un dixieme.

Or, si dans une Carriere on a cent journaliers, quatre-vingt-dix suffiront à des Entrepreneurs qui voudront mettre le bon ordre dans leurs exploitations, & à ce moyen ils épargneront encore, à raison de 12 s. par jour, une somme de 6 liv. qui reviendra à 36000 liv. pendant le cours de la même exploitation ; & cette somme, jointe aux précédentes, fera un produit en total de 296000 liv. que l'on pourra gagner, ou épargner, ce qui revient au même, en suivant le plan économique que l'on propose.

Ce produit paroîtra excessif à tous ceux des Entrepreneurs qui n'entrent point dans

les détails, & qui ne prennent aucune connoissance de l'exploitation ; & comme la plupart n'admettent aucune regle, aucun principe certain, leur indifférence sur l'industrie & sur l'économie même, prouve qu'ils s'occupent bien peu d'une entreprise dans laquelle ils n'ont pris qu'un médiocre intérêt, & dont ils ne veulent devoir le succès qu'au hazard. Si le fond d'une Carriere ne se trouve pas bon, on fait d'abord que l'on perdra, & on ne veut pas écouter les moyens d'y perdre beaucoup moins : si la Carriere se trouve bonne, on s'en tient à l'espérance d'y faire un profit honnête, & souvent imaginaire, parce qu'on néglige les moyens de le rendre certain & de l'augmenter considérablement.

On doit penser bien différemment, & se convaincre, que ce n'est qu'en suivant les regles & les méthodes qu'on propose, qu'en combinant l'emploi du tems avec le salaire des ouvriers, que par une scrupuleuse attention sur la dépense de l'exploitation en général, & sur les abus qui s'y commettent, que l'on pourra réussir dans ces sortes d'entreprises, & s'assurer que l'on peut épargner une somme aussi considérable : la certitude de cette proposition est fondée sur le principe invariable de la bonne intelligence des Entrepreneurs & de l'éco-

nomie, enfin sur des observations & sur une expérience de vingt années.

Ce produit des différens objets d'économie que l'on peut faire sur les frais de l'exploitation, & que l'on ne fait monter qu'à 296000 liv. ne pourroit-il pas doubler?

1°. Si on y ajoutoit les avantages que l'on trouveroit en vendant les ardoises en société, comme étant le seul moyen d'empêcher l'avilissement du prix de cette denrée.

2°. Si on comptoit l'épargne que l'on peut faire, en donnant plus d'activité aux travaux d'une exploitation qui dure vingt années, & qui peut se faire en quinze : par cette économie du tems, on épargneroit sur le fond de la dépense journaliere & indispensable, au moins un huitieme.

3°. Si les Entrepreneurs, plus appliqués & plus industrieux, cherchoient les moyens d'augmenter la force & la vitesse des machines & engins qui servent à leurs exploitations; s'ils convenoient entre eux de faire l'essai à frais communs des pompes d'une nouvelle invention, & moins dispendieuse pour l'épuisement des eaux.

4°. Enfin, si dans toutes les Carrieres on faisoit l'ardoise d'échantillons proportionnés à la grandeur & à la nature de la pierre, & plus profitables à l'Entrepreneur;

cette nouvelle forme, qui deviendroit arbitraire, & qui, par une graduation, seroit plus utile dans l'usage & dans l'emploi de ces ardoises, donneroit à l'Entrepreneur la faculté de mettre en œuvre & à profit plus d'un tiers de la pierre essentiellement bonne, mais cassée ou naturellement délitée & réduite en petits blocs, & dont l'ouvrier ne peut faire que des ardoises d'un échantillon & d'un prix médiocre, par la seule raison, que leurs feuillets ne portent pas la grandeur que doit avoir l'ardoise du premier échantillon.

Un bloc de pierre que l'on nomme réparton, & qui a, (on le suppose), 13 pouces de hauteur & plus, est fendu par l'ouvrier dans toute sa grandeur, cependant il taille & réduit chaque feuillet de ce bloc à 11 pouces, qui est la dimension que doit avoir la carrée forte, qui est le plus grand échantillon, & cette réduction est une perte.

On pourroit donc faire de la carrée de 12 pouces & demi, de 11 & demi, de 10 & demi, & de 9 & demi de hauteur, sur une largeur proportionnée: ces ardoises de différens échantillons ne seroient point vendus séparément, de sorte qu'un millier de carrée seroit toujours composé de 250 ardoises de chaque échantillon, & la somme

des dimensions étant la même, le millier réduit feroit la même quantité de toises de couverture qu'un millier de carrée de 11 pouces, dont l'uniformité augmente le prix : on ne parlera point des réductions & des changemens que l'on pourroit faire, & ainsi que les circonstances l'ont exigé en différens tems, sur la fabrication des ardoises communes, qu'il seroit aussi plus avantageux de réduire à une seule qualité & à un même prix ; le calcul & le produit de cette compensation & de cette réformation dans la Fabrique, surpasseroient tout ce qu'on peut concevoir de cette économie.

Lors de la rédaction de l'Ordonnance de la Ville de Paris de 1672 sur la moison des ardoises, & qui fixe la longueur de la carrée forte à 11 pouces sur 6 ou 7 de largeur, il y a lieu de présumer, que les Carrieres n'ayant point été approfondies, on n'avoit point une connoissance parfaite de la nature de la pierre qui se tire des Carrieres des environs d'Angers.

Il ne dépend point de l'ouvrier de donner à l'ardoise des dimensions certaines dans sa grandeur & dans son épaisseur ; cette pierre n'est point tirée de la masse générale, ni débitée arbitrairement, elle tombe des bancs par l'effort des coins de fer & des leviers, en cent grandeurs & figures différentes,

elle se casse en tombant, ou se sépare par des lignes transversales, comme le verre sur lequel on a passé le diamant; de là un déchet & des pertes considérables, dont les Entrepreneurs ne peuvent se dédommager qu'en donnant à leurs ardoises des dimensions plus conformes, & dépendantes de la nature de cette pierre; on a observé que dans les Carrieres de Northampton en Angleterre, on ne donne point à l'ardoise une dimension certaine, on laisse au Couvreur le soin de la tailler suivant l'usage qu'il en veut faire.

Il demeure pour constant que c'est la conduite, l'indifférence & la négligence même des Entrepreneurs qui les privent des avantages qu'ils pourroient retirer de leurs entreprises; qu'elles rendront leurs pertes communes & inévitables, & qu'elles peuvent entraîner la ruine de la Manufacture d'ardoises, la plus considérable & la plus utile de la Province d'Anjou.

C'est encore une erreur de considérer l'avilissement du prix de l'ardoise comme un avantage dont le public doit profiter; cet avantage momentané n'a rien de réel, il n'est fondé que sur la jalousie & sur la ruine des Entrepreneurs qui causent la décadence d'une grande Manufacture, & d'une branche de commerce, toujours plus
avan-

avantageuse au public, plus nécessaire à la Province, & qui contribue à la richesse de l'État.

Que dans les Campagnes (on le suppose) la concurrence excite des dissensions parmi les Propriétaires & les Colons, que les Cultivateurs se ravissent mutuellement leurs bœufs, leurs serviteurs, que l'agriculture soit gênée; que dans un trouble continuel le Cultivateur ne retire aucun fruit de ses travaux, lors même qu'ils ont procuré la plus abondante récolte; enfin que le Propriétaire ou le Colon ne puisse mettre un boisseau de grain dans le Commerce sans y perdre, que dans l'échange il ne trouve ni compensation, ni ressource pour la subsistance de sa famille, il est certain que dans cette malheureuse circonstance, la culture des terres, parvenue à sa plus haute perfection, n'en seroit pas moins abandonnée, & on manqueroit des choses de premier besoin, comme on manquera d'ardoises, si l'émulation, le produit des Carrieres, & l'abondance de l'ardoise, doivent accélérer la ruine des Entrepreneurs.

Il seroit donc à souhaiter que l'ardoise fut taxée pour toujours dans la Fabrique, & à un prix relatif à sa valeur intrinsèque, ainsi qu'elle est taxée à Paris, eu égard aux frais d'exploitation, & aux risques des

D

Entrepreneurs qui fournissent cette Capitale; alors nulle apparence de monopole, & le public ne pourroit être trompé.

Les profits & l'état des Entrepreneurs deviendroient plus certains, ils ne seroient plus exposés aux tristes effets de la concurrence & de la nécessité; les risques de l'entreprise ne seroient pas accumulés avec les risques de perdre sur le produit de l'exploitation: le Fabriquant, toujours obligé de faire des avances, auroit un débouché plus sûr, & il n'auroit plus à craindre la dureté & l'injustice d'un Marchand ou d'un Commissionnaire, qui par grace achete son ardoise à 25 pour cent au-dessous du prix auquel elle est taxée à la Ville de Paris.

Il est certain que les entreprises pour tirer l'ardoise ont été plus fréquentes, que les Carrieres ont été plus approfondies, & que l'ardoise est devenue plus commune depuis que ces entreprises ont été formées par des gens aisés, & en état d'en soutenir la dépense: quels progrès! & quels succès n'auroient pas à espérer ces Entrepreneurs, s'ils pouvoient se concilier!

Si quelques-uns ont réussi, c'est un hazard, & on n'y doit pas compter tant que les choses resteront dans l'état qu'elles sont: tous les Entrepreneurs se plaignent de la mauvaise administration, du trouble

qu'ils se causent mutuellement, enfin du mauvais succès d'une entreprise qu'on ne peut guere abandonner quand une fois on s'y est trop engagé; mais il y a tout lieu de craindre que par la suite personne ne veuille courir les risques de l'exploitation, & se livrer aux inquiétudes & aux chagrins inséparables de la division & des procès dont les Tribunaux retentissent sans cesse.

Alors l'Arrêt du Conseil du 25 Octobre 1740 deviendra illusoire, l'art de tirer l'ardoise en Anjou sera négligé: de simples Laboureurs, comme autrefois, abandonneront la culture des champs, dont le soin & la production leur étoient confiés, pour fouiller les terrains les plus précieux des environs de la Ville; l'Agriculture & le Public en seront privés pour toujours, sans en retirer aucune utilité.

Ces fouilles superficielles & multipliées ne produiront qu'un peu d'ardoises grossieres, qui ne pourront être exportées, ni entrer dans le commerce intérieur du Royaume & de nos Colonies; & bien-tôt on manquera d'ardoises pour les Bâtimens du Roi, pour la consommation de la Ville de Paris, & pour l'entretien des grands Édifices, dont la solidité & la magnificence dépendent de la qualité supérieure de l'ardoise que l'on tire aujourd'hui des Carrieres approfondies.

Il a paru indispensable d'entrer ici dans tous les détails, & de rapporter les usages qui caractérisent les véritables abus qui se sont introduits dans l'exploitation de ces Carrieres; ce n'est qu'en présentant au Public la conduite des Entrepreneurs & de leurs ouvriers, & tous les faits, sous le véritable point de vuë qu'ils doivent être considérés, qu'il pouvoit en juger, s'instruire & en profiter.

On a proposé dans cette Instruction l'économie pratique, qui doit être le fruit d'une bonne intelligence des Entrepreneurs, comme le seul moyen de traiter les Carrieres d'ardoises à meilleur marché, & avec les avantages que le Public & les Entrepreneurs doivent retirer de ces sortes d'entreprises.

Si on n'a pu convaincre les Entrepreneurs en général de la nécessité indispensable de renoncer à la routine qu'ils ont suivie jusqu'à présent, l'expérience ne leur a que trop appris qu'ils sont les premières victimes, qu'ils sacrifient à l'erreur & au préjugé: & il faut qu'ils se persuadent enfin que le bien & l'utilité générale, le progrès du Commerce & des Manufactures, sont des motifs trop puissans pour que le ministère public n'exige pas de ces Entrepreneurs cette docilité, cette soumission avec laquelle

les des Citoyens sont obligés de concourir au bien de l'État: il dépend du progrès de l'Agriculture, de l'augmentation du Commerce, des Finances, & de la fortune des Particuliers.

Or, la conduite des Entrepreneurs des Carrieres d'ardoises paroîtra toujours reprehensible, tant qu'ils se refuseront à l'évidence d'un avantage réel & général, & à la pratique des moyens de se garentir du risque, & des pertes qu'ils ont presque toujours faites depuis près d'un siecle par leur faute, & auxquelles ils sont continuellement exposés.

Par quelle fatalité une branche de Commerce, qui devroit enrichir la Province d'Anjou, puisqu'elle la possède sans craindre de concurrens, devient-elle nuisible & souvent ruineuse pour ceux qui l'entreprenent?

L'ardoise, cette production de la terre, est si féconde & si utile, qu'elle peut être considérée comme un trésor: pourquoi, jusqu'à présent, n'avons-nous pu le partager avec le Public? & comme il est en droit de profiter de notre industrie & de nos travaux, ne peut-il pas encore sans injustice, nous reprocher nos divisions, notre négligence, & tout le mal qui en résulte?

Enfin, si l'exploitation des Carrieres des environs d'Angers est un avantage réel pour

le public, il n'est pas moins vrai de dire que le préjudice qu'elle a causé à l'Agriculture, & les pertes que la Province a souffertes, n'ont point été compensés par les avantages que l'on pouvoit retirer d'une grande Manufacture qui met en œuvre une production de la terre, & qui doit être tout en profit pour le pays.

Déjà le Magistrat, le Citoyen, le vrai Patriote s'intéressent en faveur des Entrepreneurs les mieux intentionnés ; tous reclament l'autorité des Loix : & que ne doit-on pas attendre de leur zele dans ces circonstances où il paroîtroit indispensable d'invoquer la protection du Gouvernement, pour faire cesser des abus si préjudiciables à la Province, si contraires aux intérêts du Roi, au bien de l'Agriculture & du Commerce, & si opposés à l'esprit de l'Arrêt du Conseil de Sa Majesté, du 25 Octobre 1740, portant Règlement pour l'exploitation des Carrieres d'ardoises d'Angers.

AVEC PERMISSION.

Le Prix est de 24 sols.

